

*Initiatives ministérielles*

crack. À mon avis, c'est une perte de temps que d'imposer des amendes minimales de 2 000 \$ ou 3 000 \$ à une entreprise dont les bénéfices s'élèvent à plusieurs millions de dollars.

Il doit y avoir un meilleur moyen. À mon avis, il faut imposer d'autres sortes de peines. Je suis sûr que cette approche fait non seulement partie de notre politique, mais que nous l'examinerons en profondeur dès que nous formerons le gouvernement, dans trois ans.

**M. Taylor:** Monsieur le Président, en réponse aux commentaires qu'a faits le député tout à l'heure au sujet de la vallée du Fraser et de la qualité de l'air, je me demande s'il a une opinion à propos d'autres questions, s'il pense par exemple que le projet de l'Alcan ou le projet de la baie de Clayoquot en Colombie-Britannique, devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le député estime-t-il que ces projets devraient également faire l'objet d'une évaluation environnementale?

**M. White (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, quelqu'un là-bas a dit que j'avais une opinion sur tout. Cette personne a probablement raison.

Si j'ai bien compris la question, j'estime que pratiquement tous les projets, gros et petits, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet Kemano, qui fait maintenant l'objet d'une telle évaluation, en est un bon exemple. À mon avis, cela n'a rien à voir avec la taille du projet, mais plutôt avec l'impact qu'il peut avoir sur notre environnement.

Je pense avoir répondu à la question. Je ne suis pas très sûr. Je m'en tiendrai à cela.

[Français]

**M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.):** Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux aujourd'hui de me joindre à la ministre de l'Environnement pour l'étude du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je pense qu'en analysant ce projet de loi, il faut porter une attention particulière aux faits et gestes des membres de l'opposition mais plus particulièrement des membres de l'opposition officielle. Effectivement, dans le cadre de l'évaluation environnementale, le Bloc québécois a démontré de façon éclatante que son mandat n'a rien à voir avec la protection des intérêts des Québécoises et des Québécois. Le Bloc, en fait, s'acharne à critiquer la proclamation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, une loi conçue par son propre chef. Ces agissements confirment que le seul objectif de l'opposition officielle, soit du Bloc québécois, est d'agir en fonction des intérêts du gouvernement séparatiste au Québec.

L'environnement, le chef du Bloc l'a souvent dit, n'a pas de frontières comme telles. D'ailleurs, si on s'en remet à une entrevue du journal *The Gazette* du 13 octobre dernier, l'honorable député qui est chef du Bloc québécois s'exprimait comme suit en anglais:

[Traduction]

Le problème, c'est que le mot environnement ne figure nulle part dans la Constitution. Les provinces et le gouvernement fédéral sont donc condamnés à collaborer. Ils doivent travailler ensemble, sinon ce sera le chaos.

• (1730)

[Français]

Lorsqu'on parle d'environnement, tous les niveaux de gouvernement partagent donc une grande et noble responsabilité. S'assurer que le développement se fasse de façon rationnelle tout en respectant l'équilibre naturel, voilà la tâche de l'ensemble des gouvernements au Canada, quand on parle d'environnement.

Il est clair que la population canadienne veut des emplois, mais elle ne veut pas que ces emplois se fassent sur le dos de ses enfants ou encore au détriment de l'environnement. Or, de tous les outils qui sont à notre disposition pour protéger l'environnement, l'évaluation environnementale est sans doute l'outil le plus performant. En fait, l'évaluation environnementale est une médecine préventive, une façon de faire qui ne coûte pas cher. Elle nous avertit à l'avance des impacts possibles d'un projet sur le milieu et elle favorise la participation éclairée du public au processus décisionnel.

Si les membres de cette Chambre sont d'accord pour dire que l'environnement est un domaine de compétence partagée et s'ils acceptent le fait que l'évaluation environnementale est un bon outil pour prévenir la pollution, comment peut-on expliquer que certains députés d'en face s'entêtent toujours à condamner la proclamation de ce projet de loi? Examinons ensemble brièvement les soi-disant problèmes relevés par la critique du Bloc en matière d'environnement.

Lorsque la ministre de l'Environnement a annoncé, le 6 octobre dernier, la décision du gouvernement de proclamer la loi, la critique du Bloc a condamné ce geste comme une tentative du fédéral de s'immiscer dans un champ de compétence des provinces. Évidemment, pareille réaction venant du Bloc québécois, on pourrait dire que c'est une réaction tout à fait naturelle. Je dois dire que lorsque j'ai entendu ces remarques concernant le projet de loi C-56, je suis demeuré pour le moins pétrifié.

En fait, ce que fait le projet de loi C-56 est exactement l'opposé de ce que les gens du Bloc tentent encore une fois de faire croire à l'ensemble de la population du Québec. Si le gouvernement fédéral voulait s'immiscer dans les affaires des provinces, s'il voulait mettre des bâtons dans les roues du Québec et intervenir dans le développement économique de la province, il ne proposerait pas la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il garderait le fameux Décret sur les lignes directrices, en vigueur depuis 1984, et il l'appliquerait de façon systématique.

Pourquoi? Parce que le décret en soi permet au fédéral d'examiner l'impact environnemental de toutes les propositions à l'égard desquelles il exerce le pouvoir de décision. Savez-vous comment on définit le terme «proposition» dans le décret? On le décrit comme étant «toute entreprise ou activité à l'égard de laquelle le gouvernement participe à la prise de décision.»

En d'autres termes, cela veut dire concrètement tous les projets, toutes les activités et toutes les initiatives où le fédéral est impliqué. Cela veut dire aussi toutes les subventions aux provinces, directes ou indirectes, incluant la péréquation, toutes les ententes Canada-Québec en matière de développement régional, toutes les subventions fédérales aux entreprises. Cela veut dire, au surplus, des centaines et des centaines de permis, de licences et d'autorisations émises quotidiennement par le gouvernement fédéral.